

Offre de location

### **Appartement 3,5 pièces**

- Maison du Peuple, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne
- 5e étage, sud
- 76 m<sup>2</sup>
- Balcon
- Cuisine agencée
- Disponible dès le 1<sup>er</sup> juin
- Cave
- Loyer : 1583.-/mois + 120.- charges

Visite le jeudi 1<sup>er</sup> avril de 18h00 à 20h00 – Se rendre directement sur place (masque obligatoire en raison des mesures covid)

Les inscriptions doivent répondre aux critères du règlement des attributions de logements de la Société coopérative du Cercle ouvrier.

Renseignements et inscription : SCHL locations, 021 544 00 10, Mme Knopf, L.Knopf@schl.ch

### ***Règlement des attributions de logements (extraits)***

Pour obtenir un logement, le-la candidat-e doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Le-la candidat-e doit disposer des ressources suffisantes pour assurer le paiement du loyer (le loyer brut ne doit pas dépasser 30% des revenus nets) ou disposer de garanties équivalentes (services sociaux, garanties de tiers,...). Il ne doit pas faire l'objet de poursuites mettant en cause la capacité à assurer le paiement du loyer.
- Le-la candidat-e doit être sociétaire du Cercle ouvrier, appartenir à une des organisations suivantes : UNIA, Syndicom, SSP, SEV, SUD, PS, POP, AVIVO Lausanne, SLT, ALJF ou être immatriculé-e comme étudiant-e à la HEMU.
- Le logement sollicité doit être le lieu de résidence principal, ou assimilé, du-de la candidat-e et de toutes les personnes faisant ménage commun avec lui-elle.
- Le-la candidat-e doit accepter le principe de constituer la garantie en parts sociales.
- Un taux d'occupation suffisant (personne seule : 1 ou 2 pièces, deux personnes : 2-3 pièces, 3 personnes : 3-4 pièces et 4 personnes : 4-5 pièces).